

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN***

**D -20070435**

**Eglise Saint-Paul. Restauration de la façade est et de la couverture. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de renouvellement du centre historique d'agglomération, la Ville de Bordeaux a décidé de poursuivre la mise en valeur de l'église Saint-Paul, un des rares exemples de l'architecture baroque à Bordeaux, située au cœur du quartier Saint-Eloi (rue des Ayres).

Suite à la restauration de la façade Nord, il convient aujourd'hui d'intervenir sur la façade Est et la couverture de l'édifice pour lui assurer une présentation digne de sa valeur.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 360 757,33 € HT.  
Compte tenu de ses caractéristiques, ce projet est susceptible de bénéficier du soutien de l'Union européenne dans le cadre du PIC Urban2 (FEDER) en complément de la participation de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

Union européenne / FEDER (38%)	140 000,00 €
Etat/DRAC (41,97%)	106.400,00 €
Ville (20,03%)	114 357,33 €
TOTAL	360 757,33 €

Dans l'éventualité où la participation d'un des cofinanceurs serait moindre, la Ville prendrait en charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'octroi de ce cofinancement
- Signer tout document afférent à ce cofinancement
- Procéder à son encaissement

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20070436**

**Bourse du travail. Maison des Syndicats. Aménagement du 4ème étage. Demande de subventions. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser le retour au plus vite des associations, unions et syndicats professionnels au sein de la Bourse du Travail, la Ville de Bordeaux a commandé à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Michel GOUTAL une étude préalable.

Cette étude (rendue en mai 2007) estime le montant des travaux à 1.110.000 € HT, travaux qui devraient être réalisés sur une période de 10 mois.

Compte tenu de leur intérêt, ces travaux sont susceptibles d'être cofinancés par le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, selon le plan de financement suivant :

<b>Financiers</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
Conseil régional d'Aquitaine	222.000 €	20%
Conseil général de la Gironde	222.000 €	20%
Communauté Urbaine de Bordeaux	222.000 €	20%
Ville de Bordeaux	444.000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>1.110.000 €</b>	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire :

- à solliciter les partenaires mentionnés ci-dessus
- à signer les conventions y afférant,
- et à encaisser ces cofinancements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20070437

**Appui à la promotion de la Francophonie au Mali. Subvention pour la construction d'équipements marchands à Bamako en partenariat avec l'A.I.M.F.. Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, les relations avec les pays francophones constituent l'un des axes prioritaires de la politique internationale de notre ville. Cette volonté a permis d'établir des partenariats concrets, en s'appuyant sur les jumelages avec Québec et Casablanca notamment, et en initiant **des relations privilégiées avec les communes de Bamako au Mali, et de Ouagadougou au Burkina Faso.**

C'est dans ce contexte de réelle volonté affichée pour la défense de la Francophonie, que le bureau de l'A.I.M.F, réuni en novembre 2004, à Ouagadougou, au Burkina Faso, a confié à la ville de Bordeaux, la présidence d'une des six Commissions de travail, celle axée sur « **la Formation des personnels municipaux et la Modernisation des services** ».

Pour donner un réel contenu à l'animation de cette Commission, la ville de Bordeaux, a proposé au Secrétariat Permanent de l'AIMF, d'initier un cycle de « **Séminaires de Réflexion et de Formation** » destinés aux gestionnaires des collectivités ou aux Elus municipaux, dans des domaines d'action bien ciblés. Ce cycle a permis :

- d'organiser, à Bordeaux, en novembre 2006, un Séminaire portant sur « **Les Enjeux Stratégiques et Politiques de l'Etat Civil** » pour des Maires « Officiers d'Etat Civil » venus d'une dizaine de villes maliennes.
- d'organiser, à Bordeaux, en février 2006 et juin 2007, deux Séminaires axés sur « **Le Management Public local** » pour des Secrétaires Généraux de Mairie venant de 28 villes membres de l'AIMF,

Ces séminaires ont été organisés avec le soutien matériel et pédagogique de l'AIMF, qui, en sa qualité de « Réseau de Villes », possède une grande expérience de l'aide au développement des collectivités locales plus particulièrement celles de l'Afrique noire francophone.

Cette aide au développement se fait au travers d'un « Fonds de Coopération Spécifique » créé, en 1990, par l'AIMF. Ce fonds est doté par des subventions d'institutions publiques nationales ou européennes mais également par des contributions en provenance des villes du nord.

Un « Comité de projets » est ensuite chargé d'assurer le suivi du financement, l'évaluation des actions retenues dans les domaines de la formation, de la gestion informatisée des municipalités, de la construction d'équipements publics municipaux, des réseaux d'assainissement, d'eau potable...

A l'instar des autres villes du nord, Bordeaux a participé pour la première fois, en 2003, au Fonds de Coopération de l'A.I.M.F. à hauteur de **23.000€** dans le cadre d'une convention de partenariat pour la création de trois centres de santé communautaire à Bamako au Mali.

Cette participation a été renouvelée, en 2005, à hauteur de **15.000€** pour la rénovation de la rue Caron située dans l'artère principale de la capitale malienne où sont concentrés tous les commerces de proximité. L'effondrement des chaussées, l'obstruction des caniveaux et

l'existence des trous importants dans les couches de fondation ne permettent plus aux autorités municipales maliennes d'y assurer la circulation des biens et des personnes.

Cette année, le bureau de l'A.I.M.F, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars dernier, à Luxembourg, a, dans le domaine du Développement Durable, décidé d'attribuer une subvention à la ville de Bamako pour la réalisation d'équipements marchands dans le quartier de Bomboli (aménagement de hangars et de kiosques de commerce de proximité, constructions de chambres froides et de blocs sanitaires...ect). **Objectif de cet appui technique : renforcer les capacités d'intervention de la Ville de Bamako en matière de collecte de recettes financières et donc de Développement Durable.**

Je vous propose, dans la continuité de la coopération avec le District de Bamako, que notre ville contribue, cette année, à ce Fonds de Coopération, à hauteur de **30.000€** pour concourir à la mise en œuvre du projet d'assainissement du grand marché de Bamako.

Le montant total des dépenses prévues est estimé à **300.000 €**. Il sera réparti selon le plan de financement suivant :

<b>A. I. M. F</b>	<b>150.000€</b>
<b>Mairie de Bamako</b>	<b>120.000€</b>
<b>Mairie de Bordeaux</b>	<b>30.000€</b>

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- ➔ **autoriser M. le Maire à verser une subvention de 30.000€ ( Trente mille euros) à l'AIMF,**
- ➔ **autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Cette dépense sera imputée sur le budget de la Direction des Relations Internationales fonction 04, enveloppe 014534, nature 6574.**



## **CONVENTION**

Entre les Soussignés

La Ville de Bordeaux,

représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_, du \_\_\_\_\_ d'une part,

et

l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement Francophones, AIMF, sise au 9 rue des Halles, 75001 Paris,

représentée par Monsieur Olivier CHAMBARD, Secrétaire Permanent, dûment autorisé par délibération du Bureau, en date du .....

d'autre part,

### **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

Dans le cadre de sa politique internationale, la ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Québec, la ville de Bordeaux, membre de l'AIMF, souhaite progressivement apporter une aide concrète au développement de ses villes partenaires d'Afrique noire.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, qu'applique l'AIMF dans le cadre de son Fonds de Coopération, est la mieux appropriée.

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou d'équipements informatiques municipaux.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la ville de Bordeaux au Fonds de Coopération de l'AIMF grâce auxquels sont réalisés des projets de développement durable et des projets contribuant à la modernisation de la gestion municipale, adoptés par les instances de l'association.

**Article 2 - Engagements de l'AIMF**

L'AIMF s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, et à :

adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.

fournir pour chaque exercice, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante :

le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,

le rapport d'activité annuel,

un compte d'emploi de la subvention allouée par la ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'AIMF fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.

porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :

les statuts,

le président de l'association,

la composition du conseil d'administration et du bureau,

le trésorier, le commissaire aux comptes.

faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.

faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de Coopération aura été affectée.

**Article 3 - Engagements de la ville de Bordeaux**

La ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, en versant une subvention de **30.000 € au Fonds de Coopération de l'AIMF €**.

**Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'AIMF, ouvert à la Société Générale - Code banque : 30003 - Code guichet : 03020 - Compte n° 00050705418 - clé RIB : 64

Cette dépense est imputée sur le budget des Relations Internationales de la Mairie de Bordeaux, Fonction 04, enveloppe 014534, compte 6574.

**Article 5 - Responsabilités**

La réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'AIMF.

**Article 6 - Impôts et taxes**

L'AIMF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

**Article 7 - Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'AIMF.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**Article 8 - Condition de résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'AIMF.

**Article 9 - Restitution éventuelle des fonds versés**

Seront restitués à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'AIMF, au jour de la réception des travaux.

**Article 10 - Règlement des litiges**

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires, le

Pour la ville de Bordeaux,

Pour l'AIMF,

Alain JUPPÉ  
Maire

Olivier CHAMBARD  
Secrétaire permanent

**M. MARTIN** -

Il s'agit de continuer la restauration de la façade de l'église Saint Paul ainsi que de la couverture pour un coût de 360.000 euros, avec :

Crédits européens, 38%

Etat, 42 %



Ville, 20%

C'est un dossier intéressant qui va nous permettre de poursuivre une magnifique restauration d'une église baroque.

Le deuxième dossier concerne la restauration de la Bourse du Travail.

A l'époque, Michel GOUTAL, Architecte en Chef des Monuments Historiques, avait mis en œuvre une étude préalable qui avait débouché sur un montant de travaux pour le quatrième étage de 1.110.000 euros HT.

Il convient maintenant de mettre en œuvre non seulement les études, mais de faire les travaux pour ce montant avec les financements suivants :

Conseil Régional d'Aquitaine, 20%

Conseil Général de la Gironde, 20%

Communauté Urbaine, 20%

Ville de Bordeaux, 40%.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je voudrais simplement rajouter sur ce point, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, quelques éléments récapitulants l'ensemble des travaux que nous avons faits ou que nous avons à faire sur la Bourse du Travail qui est un monument protégé d'une grande valeur architecturale.

Nous avons déjà réalisé 2.400.000 euros de travaux pour la restauration générale, notamment la toiture, et pour la restauration du quatrième étage.

Nous avons programmé 6.400.000 euros de travaux complémentaires :

- d'abord pour l'aménagement des bureaux du quatrième étage et l'accessibilité de l'immeuble. C'est ce qui a été soumis au mois de juillet et qui fait l'objet de demandes de subventions aujourd'hui,

- et puis pour la façade et les autres espaces du quatrième étage 5.000.000 d'euros. C'est encore une estimation. Ceci n'a pas été délibéré.

- et pour les travaux ultérieurs, notamment la remise en état de la magnifique salle Ambroise Croizat, c'est 7.000.000 d'euros qui devront sans doute être dégagés.

Au total c'est 16 millions d'euros que coûtera la remise véritablement en état de ce bâtiment. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas le faire d'un coup. Il faut l'étaler sur plusieurs exercices comme nous avons commencé à le faire.

M. MARTIN termine peut-être ses dossiers.

**M. MARTIN.** -

Dans le cadre des opérations de francophonie, le dossier 437 concerne nos relations avec la Mali, sous couvert de l'A.I.M.F. qui est l'association des maires des villes francophones.

Les années précédentes nos amis du Mali et du Burkina-Faso venaient à Bordeaux pour des stages, ou des fonctionnaires municipaux allaient chez eux pour les former. Cette année il s'agit d'une opération qui aura lieu sur place, à Bamako. Il s'agit de réaliser des équipements

marchands dans le quartier de Bomboli (aménagements de hangars et de kiosques de commerce de proximité, chambres froides et blocs sanitaires...)

Il y a des fonds de concours :

- de l'A.I.M.F. pour 150.000 euros,
- de la Mairie de Bamako pour 120.000 euros,
- de la Ville de Bordeaux pour 30.000 euros.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes là dans le concret.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. M. MARTIN a présenté ses trois dossiers. Si vous voulez bien nous indiquer sur lequel des trois vous intervenez cela nous permettra de bien suivre les débats.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, sur la 436 qui concerne l'aménagement du 4<sup>ème</sup> étage de la Bourse du Travail.

Notre groupe, bien sûr, vote cette délibération, de même que nous avons approuvé le principe des travaux lors de la précédente délibération du 9 juillet 2007, en disant ici publiquement ce que nous avons déjà dit, c'est-à-dire que cette Bourse du Travail est un des bijoux architecturaux de notre Ville que l'on doit à l'architecte Jacques d'Welles, qui, vous le savez, a été actif dans les années d'avant guerre. Nous avons la chance d'avoir ce patrimoine architectural. Il serait dommage de continuer à le laisser se détériorer ainsi que cela a été fait depuis un certain nombre d'années.

Nous commençons par le quatrième étage. Ce que nous souhaitons c'est que le reste des travaux puisse être envisagé très rapidement.

J'invite d'ailleurs tous nos collègues qui ne l'auraient pas fait à aller visiter la Bourse du Travail. C'est un bâtiment qui a été très visité lors de la dernière Journée du Patrimoine, ce que personnellement j'ai fait. J'ai pu retrouver une richesse notamment intérieure de ce bâtiment avec des fresques murales magnifiques.

Mais aussi, Monsieur le Maire, même si ça coûte de l'argent de restaurer ce bâtiment, je pense qu'on perd actuellement de l'argent à ne pas en profiter pleinement. Vous avez, vous le savez, à l'intérieur de cette Bourse du Travail une salle de réunions et de spectacles de 1300 places qui est en bon état, si ce n'est quelques aménagements de sécurité. Donc je souhaiterais, Monsieur le Maire, que les autres travaux puissent être programmés très rapidement. D'autant plus que vous avez une demande importante aussi de la part des occupants de cette Maison du Travail. Je pense aux syndicats, notamment à la CGT qui se sont partiellement exilés à Caudéran.

Je pense qu'il serait utile et urgent que l'on puisse poursuivre les efforts aujourd'hui entamés.

Un dernier mot, Monsieur le Maire, qui est un peu une question.

Lorsque je vois les différents partenaires de cette opération je m'étonne de ne pas trouver l'Etat. Alors qu'il s'agit d'un monument historique, alors que, vous l'avez rappelé, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques sera impliqué dans les travaux d'aménagement, pourquoi y a-t-il simplement le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la

Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux qui financent les travaux ? Pourquoi l'Etat est-il sur ce terrain-là particulièrement défaillant ?

**M. LE MAIRE.** -

Mme MELLIER.

**MME MELLIER.** -

Monsieur le Maire, c'est également sur la 436, la Bourse du Travail, le réaménagement du 4<sup>ème</sup> étage.

C'est un dossier qui progresse positivement. Depuis plusieurs années les organisations syndicales, les associations s'étaient mobilisées pour que ce monument soit réhabilité. Il a fallu attendre plusieurs années, mais là, c'est en bonne voie, et je crois qu'il faut qu'on aille plus loin.

La Bourse du Travail est un lieu de vie, de rencontres, un lieu de débat, et en même temps, cela vient d'être dit, c'est un monument classé avec des fresques de Roganeau, Buzon, Dupas, Caverne.

Lors de la Journée du Patrimoine il y a eu 9 visites guidées qui ont rassemblé chacune au moins une centaine de personnes. On peut considérer que 1800 à 1900 personnes ont visité la Bourse du Travail, ce qui veut dire que malgré ses murs austères, derrière les façades les gens ont souhaité s'approprier ce patrimoine.

Donc je crois maintenant qu'il faut aller plus loin, vous l'avez évoqué, sur les façades car effectivement la dégradation s'accroît. On ne peut pas faire tout en même temps, mais maintenant il y a nécessité d'accélérer l'intervention de tous les autres organismes, dont l'Etat, pour réparer les façades.

Bien entendu nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame. M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes collègues. J'avais déjà fortement insisté sur l'intérêt de ce patrimoine unique, sur la nécessité de reprendre et d'accélérer la rénovation de ce lieu.

Aujourd'hui je vois que le dossier avance. On ne peut que s'en féliciter. Donc, bien entendu, nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MARTIN, sur la participation de l'Etat.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, l'Etat intervient sur les façades qui sont classées, et exclusivement sur les façades.

Pour le reste, le 4<sup>ème</sup> étage va nous permettre de remettre en situation les syndicats qui rêvent de revenir dans leurs locaux. C'est aussi une priorité.

Le reste sera phasé, comme l'a dit le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Si j'ai bien compris, aucune opposition et pas d'abstentions sur ces trois dossiers ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**